

été daigna lui envoyer le bref suivant avec la croix de l'ordre de St. Sylvestre :

GRÉGOIRE XVI, PAPE.  
A NOTRE CHER FILS J. GAUME.  
*Prêtre-chanoine de l'église cathédrale de Nevers.*

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

C'est pour nous un bonheur et une coutume de décerner des éloges, des récompenses honorables et des témoignages de notre bienveillance pontificale, surtout aux ecclésiastiques qui, distingués par le talent et la vertu, professent un attachement inébranlable pour cette chaire de Pierre, et mettent toute leur gloire à bien mériter de la religion catholique. C'est pourquoi, sachant d'une manière certaine qu'étant orné des plus belles qualités de l'esprit et du cœur, et recommandable par une piété, une intégrité de vie et une gravité de mœurs connues de tous, vous n'omettez ni soin, ni travail, ni effort pour prouver le bien de la vérité catholique, à laquelle les ouvrages que vous avez publiés n'ont pas rendu un médiocre service ; et que vous professez pour nous et pour ce siège apostolique un dévouement et une vénération singuliers : pour toutes ces causes, nous avons jugé convenable de vous donner une preuve de notre bienveillance à votre égard. Voulant donc vous honorer d'un honneur particulier, après vous avoir absous, à cette fin seulement, et vous déclarant absous de toute excommunication, suspension, interdit et autres censures ecclésiastiques, sentences et peines, portées de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, si par hasard vous en aviez encouru quelqu'un, en vertu de notre autorité apostolique. Nous vous créons et nommons par ces présentes lettres chevalier de l'ordre de la Milice Dorée, dernièrement restauré par nous et environné d'un nouvel éclat ; nous vous associons à cet ordre, et vous mettant au rang et au nombre des chevaliers qui la composent. En conséquence, nous vous accordons et octroyons de porter la croix de l'ordre, d'user et de jouir de tous et de chacun des privilèges, prérogatives, faveurs dont usent et jouissent les autres chevaliers du même ordre, ou dont ils peuvent et pourront jouir, sauf les facultés supprimées par le Concile de Trente, approuvées par l'autorité de ce siège apostolique : nonobstant les constitutions et décrets apostoliques et autres dispositions contraires, quelles qu'elles soient. Or, nous voulons que vous portiez l'insigne de l'ordre, c'est-à-dire la croix d'or octogulaire, ayant au milieu, sur un champ émaillé d'argent, l'image du Souverain Pontife Saint Sylvestre, suspendue à la poitrine avec un ruban rouge et noir, liseré de rouge, sur la partie gauche de l'habit, suivant l'usage ordinaire des chevaliers, et d'après la forme prescrite par nos lettres apostoliques, en date du 31 octobre de l'an 1841, concernant le même ordre ; autrement vous perdiez les privilèges de cet ordre. Et afin que vous connaissiez de plus en plus notre bienveillance à cet égard, nous avons ordonné que la croix elle-même vous fût remise de notre part.

Donné à Rome, à St.-Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, le 26 mars de l'an 1843, et de notre pontificat le douzième.

A. CARD. LAMERUSCHINI.

BULLETIN.

*Incidie de Boucherville.—Bazar.—Encore Beauharnais.—Bibliographie.*

Un affreux malheur vient de jeter l'épouvante et la consternation dans tout le pays. Le beau village de Boucherville est presque entièrement détruit ! Mardi dernier, à cinq heures trois quarts le feu éclata dans la toiture d'un bâtiment dépendant de la maison de M. J. Wilbrenner. On présume que ce fut l'effet d'une étincelle échappée d'un bateau-à-vapeur qui se trouvait en ce moment au quai. Le vent soufflait avec une impétueuse violence : en un clin d'œil toutes les maisons, tous les bâtimens adjacens devinrent la proie des flammes. Malgré le vent qui portait le feu dans la direction de l'est, les maisons en deça du foyer de l'incendie, à partir de celle de M. Lacoste qui fut miraculeusement épargnée, les quais, les remises qui bordaient la rivière jusqu'à la place de l'église, tout fut détruit en un instant. A six heures le couvent, l'église, cette église si belle, si riche, qui faisait l'orgueil et la consolation de cette paroisse si justement renommée pour sa foi et sa piété, la nouvelle et magnifique maison d'école, toute la profondeur du village jusqu'au chemin des concessions, tout brûlait à la fois. Les flammes se propageaient avec une si effrayante rapidité que cinq minutes suffisaient à embrâser entièrement une maison intacte l'instant d'après. A 7 heures le clocher tomba dans le cimetière, porté dans cette direction par le vent. Dans cette chute il se dégagea une si prodigieuse quantité d'étincelles que soulevait et emportait le vent, que deux granges situées au lac, à un mille de là, furent au même instant embrâsées et détruites. On porte à soixante le nombre des maisons incendiées, sans compter les autres bâtimens. On dit, mais nous ne pouvons le croire, qu'on cria au capitaine qui prenait le large pour continuer son voyage, de retourner à Montréal pour y chercher des pompes. Le fait est qu'au contraire il descendit à Varennes où son bâtiment mit de nouveau le feu à l'Hôtel-Rasco ; mais on s'en aperçut à l'instant et on put aussitôt l'éteindre. *Le Lady Colborne*, qui avait quitté Montréal

à six heures pour descendre à Québec, s'étant aperçu de l'incendie se dirigea sur le lieu du sinistre, et s'étant assuré qu'il n'y avait là ni pompes ni secours, il retourna aussitôt sur ses pas pour amener des pompes et aussi des hommes de police, ce qui n'était pas moins nécessaire ; car on assure que des brigands avaient profité du désastre et du tumulte pour piller ceux dont le feu dévorait les maisons : on les vit charger des canots et prendre le large avec leur butin. Si ces faits sont vrais, nous n'avons pas de paroles assez énergiques pour flétrir des actes aussi hideux. Ce ne fut que vers 9½ h. que M. le Maire de cette ville, dont on ne saurait assez louer le zèle et la générosité, arriva avec les secours qu'il avait organisés. Mais il était trop tard, les pompes devenaient dès lors inutiles, tout le village était détruit. On doit à l'intrépidité et à l'intelligence du docteur Painchaud d'avoir sauvé le presbytère de la consécration générale ; les bâtimens des cours seulement furent détruits. Si le presbytère eut pris feu tout le bas du village eut été aussi réduit en cendre. Mais c'est tout ce qui reste de Boucherville avec quelques maisons au-dessus de celle de M. Lacoste, environ un tiers de ce beau village. Jamais spectacle aussi terrible n'avait été offert à l'imagination : ce vaste champ de feu qu'attisait un vent de tempête, cette grande église, son clocher d'où s'échappaient comme des vagues de flammes, s'agitant, se courbant sous les coups du vent, cet immense foyer représentant une mer en fureur et que labouraient de brûlantes raffales ; cette longue ceinture des quais d'où s'élevaient, comme des profondeurs d'un enfer, des tourbillons de flammes, ces lueurs sinistres, effrayantes que projetait l'incendie au milieu de la nuit sur tous les objets dans un immense rayon ; ces visages livides, cette consternation générale, le bruit de la tempête, des édifices qui s'écroulaient ; les cris de désespoir, les prières, les sanglots : c'était un spectacle plein d'horreur, et si quelque chose pouvait donner une idée de l'enfer, ce serait cela. On cite plusieurs traits d'intrépidité et de dévouement. Ainsi le jeune M. L. Taché a sauvé par son courage la maison de ses tantes, les demoiselles Montzambert, comme le Dr. Painchaud sauva le presbytère, comme le jeune M. Ph. Proulx sauva la maison de son oncle M. Lacoste. M. le curé mérite la plus grande part d'éloges ; il put transporter le St.-Sacrement, les vases sacrés, tout le trésor de la sacristie ; il dirigea si habilement les travaux qu'on retira successivement les ornemens, les tableaux, les autels, tout le mobilier de l'église et de la sacristie. Il n'y eut que l'orgue et le corps de l'édifice qui devinrent la proie des flammes, l'église était assurée pour deux-mil-cinq-cents louis et l'orgue pour cinq-cents louis. Mais aucune autre propriété du village n'était assurée ; et la plus grande partie des victimes du sinistre sont de pauvres gens ! Ainsi au moment où nous écrivons ces lignes il y a cinq à six cents personnes sans asile et sans pain ? Ils offriraient le lendemain du désastre la scène la plus déchirante ; couchés la plupart sur les cendres encore fumantes du lieu qui avait été leur demeure, exposés aux ardeurs d'un soleil dévorant, ne faisant entendre que des soupirs et des gémissemens, ne sachant ni où aller, ni que faire, ils redisaient à tous les passans leur malheur et leur désespoir. C'était un spectacle à briser le cœur.

M. le Maire revint à Montréal dans la nuit et le mercredi matin il repartit avec l'hon. L. H. Lafontaine porter des provisions et des secours pour les plus pressans besoins : vingt-cinq quarts de farine, deux-cents pains, dix quarts de lard, une tonne de morue sèche. Reconnaissance à ces généreux bienfaiteurs qui ont ainsi pris l'initiative dans cette œuvre de charité qui ne manquera pas d'imitateurs. Il faut dire à la louange des personnes du village qui n'ont pas souffert du désastre qu'elles ont mis leurs biens et leurs maisons à la disposition des victimes de l'incendie. La société de St.-J.-Baptiste, qui devait donner son banquet lundi prochain et dont la carte était cotée \$3 par tête ; a résolu dans un élan de véritable patriotisme de donner le montant des souscriptions au soulagement de ces infortunés. La corporation de cette ville doit convoquer une assemblée à l'effet de voter un secours public pour la même fin. On se propose aussi d'émettre une liste de souscription volontaire qui serait offerte à tous les citoyens de Montréal, de Québec, de Kingston et de Toronto pour secourir cette grande infortune. Ce sont des concitoyens et des frères qui sont dans la détresse ; pourrait-on leur refuser l'aumône qu'on accorde à l'étranger ? L'année dernière, quand l'incendie dévora Hambourg, non seulement l'Allemagne, mais la France, l'Angleterre, l'Europe entière, l'Amérique même vinrent à son secours. Et tout récemment les désastres de la Guadeloupe n'ont-ils pas soulevé une